



## COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

30 juin 2020  
(Réunion en visioconférence)

### Relevé de décisions

**Etaient Présents** : MM. BERAL, MERLIOT, BELLON, LEMASSON, GUEUDER, MULLER, BORG, LE BOUILLE, DEVOS, BORDONNEAU, JEHANNO, SPAHIC, LEGNAME, RUIZ, SY

**Etaient Excusés** : MM. RAIMBAULT, GOBILLOT

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

**15 membres sur 17 sont présents ou représentés.**

**Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.**

#### **1- Ranking**

Djilali MEZIANE présente le ranking aux membres du Comité Directeur. Celui-ci a vocation à s'appliquer en cas de repêchage de club(s) si un club devant accéder en Jeep® ÉLITE ou en PRO B ne satisfait pas aux règles du Contrôle de la Gestion financière et aux conditions du cahier des charges imposées aux clubs de Jeep® ELITE ou de PRO B. Il s'applique également en cas de circonstances exceptionnelles, notamment lorsqu'une saison de ne peut aller jusqu'à son terme. Dans ce 2<sup>nd</sup> cas, il sera utilisé afin de déterminer :

- les vainqueurs des championnats de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>de</sup> division en cas de saison incomplète ;
- les promotions/relégations entre les divisions professionnelles et la Nationale 1 en cas de saison incomplète ;
- les qualifications aux compétitions Leaders Cup et phases finales de la Leaders Cup PRO B ;

Ce ranking prend en compte les résultats sportifs des 4 dernières saisons (comprenant la saison en cours ou non en fonction de son avancée) et les résultats extra sportifs de la saison N-1.

Le ranking figure aux articles 304 et suivants des règlements LNB 2020/2021.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité ce ranking qui entrera en vigueur lors de la saison 2020/2021.

## **2- Règlements**

Mickael CONTRERAS présente aux membres du Comité Directeur les principaux axes et grands principes des modifications réglementaires. Celles-ci entreront en vigueur dès la saison sportive 2020/2021.

Les propositions de modifications réglementaires concernent :

- la DNCCGCP ;
- les qualifications ;
- les opérations sportives ;
- les règlements marketing, événementiel et communication.
- le juridique ;
- le plan stratégique ;

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité l'ensemble des modifications réglementaires.

Les modifications réglementaires figurent en gras dans les règlements LNB 2020/2021.

## **3 - Nomination à la Commission Label Club**

À la suite du départ de M. Virgile CAILLET (Spécialiste du Marketing et de la Communication) de la Commission Label Club, le Comité Directeur décide de nommer M. Benjamin SORGE, actuel Fondateur et Président de la société Victoires.

## **4 – Paris sportifs**

Le Comité Directeur est informé des résultats du croisement de fichiers qu'il a sollicité en début d'année 2020.

Il décide de saisir la Commission Juridique de Discipline et des Règlements de la LNB afin que soient engagées des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un joueur.

## **5 – Demande de dérogation – charte terrain**

Le club de Fos Provence Basket sollicite une dérogation concernant la charte terrain. En effet, il incombe aux clubs de PRO B de respecter une différenciation de teintes du parquet entre la zone à 2 points et la zone à 3 points à compter de la saison 2020-2021. Le club de FOS indique que le parquet complet doit être changé par la collectivité en décembre 2020. Le club sollicite donc une demande de dérogation jusqu'au changement de parquet, soit fin 2020 afin d'éviter des dépenses inutiles.

Le Comité Directeur décide d'accepter la demande de dérogation, le club devra se mettre en conformité avant la fin décembre 2020.



**Le Président  
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président  
en Charge du Secrétariat Général  
M. Paul MERLIOT**